



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

**Réhabilitation et extension de la Patinoire - Lot 1 - Mission de
contrôle technique de construction - Avenant n° 1**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080171

contrôle technique de construction - Avenant n° 1

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la patinoire Municipale, les missions de Contrôle Technique Construction ont été confiées à la société SOCOTEC par décision du Maire notifiée le 16 mars 2006 .

Au cours de la réalisation, des prestations complémentaires de travaux sont apparues comme étant strictement nécessaires au parfait achèvement de cette opération ; elles sont soumises à l'obligation réglementaire de contrôle technique.
Par ailleurs, ce contrôle ne pouvant être techniquement et économiquement séparé du marché initial, il doit faire l'objet d'un avenant.

Le montant du marché après avenant n°1 au lot n°1 est de :

	HT	TTC
Montant marché initial lot n°1	21 530,00 €	25 749,88 €
Montant avenant n°1 - lot n°1	2 150,00 €	2 571,40 €
Montant marché lot n°1 après avenant	23 680,00 €	28 321,28 €
Différence en %		9,99 %

La dépense est imputée au Chapitre 23, sous-fonction 4142, compte 2313.

En application de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, et en vertu de l'article L.2122-22-4, une délibération du Conseil municipal de Niort est désormais nécessaire pour l'adoption de tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5 %, et ce même si le marché initial est un marché à procédure adaptée (MAPA) dont le montant est inférieur à 90 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché passé pour le lot n°1 (Contrôle Technique Construction) pour une plus value de 2 150,00 € HT, soit 2 571,40 € TTC,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL